



La stratégie bien-être 2016-20 du Ministère de l'agriculture concerne tous les animaux, de ferme, de loisirs ou de laboratoire, et tous les stades depuis l'élevage jusqu'à l'abattoir.

# Une stratégie nationale pour le bien-être animal

A l'heure où certains pays d'Europe du Nord s'associent pour améliorer le bien-être des animaux, la France dévoile un programme ambitieux : mieux faire connaître et reconnaître les bonnes pratiques des élevages et accompagner les filières pour progresser dans la prise en compte du bien-être des animaux.

Concernant le bien-être animal, la Commission européenne réduit la voilure en termes réglementaires. Une modification réglementaire majeure, analogue à celle qui a concerné le logement des truies en groupes, semble peu probable, au moins à court terme. Le relais semble pris par certains états membres et certaines filières. L'heure est aux incitations et aux démarches des filières au niveau européen, comme avec l'arrêt de la castration en production porcine. Les évolutions résultent également d'initiatives des états membres et des distributeurs. L'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède se sont ainsi engagés en 2015 sur un programme de protection des animaux en élevage. La France n'est pas en reste et le Ministre de l'Agriculture a dévoilé la stratégie de la France 2016-2020 pour le bien-être des animaux.

## 20 actions prioritaires

Le Ministère de l'agriculture travaille depuis 2014 sur ce projet. L'enjeu est d'inscrire le bien-être comme une des dimensions de l'agriculture durable. Stéphane Le Foll a présenté le 5 avril 2016 son plan d'action pour la période 2016-2020. Celui-ci résulte de discussions entre l'administration et les parties prenantes. Six groupes de travail ont réuni les organisations agricoles et vétérinaires, les organismes de recherche publique et appliquée, les associations de protection animale, et les services d'état chargés des contrôles. L'objectif était de discuter et hiérarchiser des actions autour de la question du bien-être. Les 20 actions prioritaires retenues concernent principalement les animaux d'élevage : pro-

motion des connaissances et des bonnes pratiques en matière de bien-être vers les producteurs, information sur le bien-être des animaux dans les filières françaises vers les consommateurs. Les autres animaux (laboratoire, domestique) sont également concernés, en particulier dans la prise en charge de la douleur ou dans le cadre de maltraitances.

**"Faire des professionnels les premiers acteurs du bien-être de leurs animaux."**

Le plan ambitionne une meilleure diffusion des connaissances, de la recherche vers les éleveurs. Il vise également à promouvoir les pratiques innovantes qui peuvent être mises

en place par les éleveurs. Un centre national de référence sur le bien-être sera créé avant la fin de l'année 2016 dans le but de coordonner cette action et d'apporter un appui scientifique et technique à toutes les personnes concernées, notam-

ment aux éleveurs. Un des objectifs est de faire des professionnels les premiers acteurs du bien-être de leurs animaux en promouvant les démarches vertueuses, en favorisant les guides et autres chartes de bonnes pratiques. Un accent sera ainsi mis sur la formation initiale et continue.

## Pour les éleveurs de porcs

Au cours des réunions d'échanges qui ont précédé la présentation du plan d'action, l'élevage porcin a été souvent pris en exemple. Certains sujets ont été particulièrement débattus.

La douleur induite par des pratiques d'élevages tels que la coupe des queues, la castration ou l'épointage des dents est à considérer. L'objectif est de prendre en charge la douleur ou de développer des solutions alternatives. La question de la douleur concerne également les autres espèces de rente (bovin, caprin, etc.) pour lesquelles des pratiques douloureuses pour les animaux persistent. L'utilisation d'analgésique ou d'anesthésiques locaux fait partie des voies envisagées pour soulager les animaux pour certaines de ces pratiques.

La question des alternatives à la castration chirurgicale des porcelets a été

particulièrement discutée compte tenu de l'échéance de 2018. De nombreuses organisations en Europe se sont engagées à arrêter la castration des porcs mâles si les conditions techniques le permettaient. Des freins techniques persistent pour détecter les carcasses odorantes de mâles entiers à l'abattoir. Les travaux pour réduire l'apparition des odeurs par les pratiques d'élevages sont à développer.

La mise à mort des animaux à l'élevage, qui est une question qui préoccupe de nombreux secteurs de l'élevage depuis le porc jusqu'à l'élevage canin. Les éleveurs souhaitent que les pratiques autorisées en élevage soient définies.

Le type de matériaux d'enrichissement utilisable en élevage revient régulièrement dans les discussions. Si la chaîne, présente dans la majorité des élevages en France, est acceptée par le ministère, elle ne fait pas l'unanimité. Son usage est notamment contesté par des associations, une partie des scientifiques, et la Commission européenne, qui vient de publier un guide sur les types de matériaux à utiliser. Le ministère a cependant souligné la nécessaire compatibilité des matériaux d'enrichissement avec le sol caillebotis, majoritaire en France.

A plus long terme, il s'agit pour le ministère de promouvoir dans les bâtiments à construire des équipements qui intègrent les préoccupations liées au bien-être animal. Cela pourrait se traduire par l'utilisation des fonds du second pilier de la Pac.

Ce plan n'est qu'un des éléments dans un contexte plus large, où les conditions de vie et le bien-être des animaux prend une place de plus en plus importante au niveau national. Les débats ont été intenses en 2015 lorsque les animaux ont été reconnus comme des «êtres sensibles» dans le Code civil. Ils se poursuivent actuellement sur la question de l'abattage. Depuis le mois d'avril, un décret d'application autorise les acheteurs à privilégier un produit ou un prestataire sur la base du critère de bien-être animal dans le cadre des marchés publics. C'est désormais un critère parmi d'autres critères de qualité. Et il est probable que certaines collectivités utiliseront ce critère pour favoriser un mode de production dans leurs achats. Reste aux producteurs et aux filières à proposer un produit qui réponde à ces attentes.

Le plan d'action prévoit aussi de promouvoir le principe de réciprocité dans les échanges commerciaux avec les pays tiers. Un des enjeux essentiel pour l'élevage est bien là. Ne pas déstabiliser économiquement l'élevage français en imposant plus de bien-être, et en important des viandes issues de productions qui ne respecteraient pas ces exigences. L'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne pourrait par exemple constituer une voie d'entrée de viande de porcs américains, alors que l'essentiel des truies d'outre-Atlantique sont encore logées en stalles individuelles.

**Yannick RAMONET / Valérie COURBOULAY**  
Chambres d'agriculture de Bretagne /  
IFIP-Institut du Porc  
yannick.ramonet@bretagne.chambagri.fr



Pour faciliter l'information et la diffusion, le plan d'action propose d'intégrer le bien-être animal comme thématique prioritaire du plan «Innov'action» des Chambres d'agriculture. Cela avait été beaucoup fait au moment de la mise aux normes pour les truies en groupes, comme ici dans un élevage breton en 2010.